

# MREITI



Initiative pour la Transparence des Industries Extractives

مبادرة الشفافية في الصناعات الاستخراجية

## Rapport

**de la commission ad hoc du GMP, chargée de  
l'évaluation de la procédure d'octroi des permis  
miniers de recherche et d'exploitation auprès de la  
Direction du Cadastre Minier et de la Géologie  
(DCMG)**

Du 11 /12 2023

Une commission ad hoc du GMP, chargée d'évaluer la conformité des procédures cadastrales effectives en relation avec le cadre légal et réglementaire en vigueur, s'est rendue à la Direction du Cadastre Minier et de la Géologie (DCMG) le lundi 11 décembre 2023 de 11h30 à 13h pour:

- S'entretenir avec son Directeur et son staff
- Recueillir l'opinion des opérateurs qui visitaient la direction au moment où la commission était présente

Cette commission ad hoc du GMP est composée

Pour la société civile :

- **M. Mohamed Yahya EBA**, Membre du GMP
- **Mme Aichetou HAIDARA**, Membre du GMP

Pour les entreprises minières privées :

- **M. Abdallahi HORMTALLA**, Membre du GMP et représentant **TotalEnergies**
- **M. Haroun RAJEL**, Membre du GMP et représentant **TMLSA**.

L'activité d'évaluation s'est déroulée comme suit :

- a) Prise d'une vue de l'accueil de la direction (CF photo illustrative en annexe 1.1 du PV)
- b) Présentation succincte de la procédure d'Octroi des permis de recherche et d'exploitation par le DCMG illustrée par une démonstration sur l'ordinateur, (CF photo illustrative en annexe 1.2)
- c) Exploration du fichier électronique et physique des demandes de permis de recherche et d'exploitation avec le choix aléatoire de 3 dossiers à vérifier physiquement,
- d) Exploration du registre du Cadastre Minier et discussions avec les responsables techniques du système de gestion des titres miniers « landfolio » (voir photos illustratives en annexe 1.3) .

Il ressort de toutes ces investigations que :

**Pour 2020, 2021 et 2022**, aucun permis minier d'exploitation privé n'a été octroyé ;

**Pour 2023** deux permis minier d'exploitation ont été attribués à la société sino-mauritanienne (Haitan Mining Mauritanie SA), le 23 Mai 2023 (voir photo en annexe 1.4)

**Les Membres du GMP** ont récupéré la liste des permis d'exploitation avec la date de demande et date d'octroi (voir photo en annexe 1.5)

Le tableau de vérification du délai de traitement du permis minier d'exploitation de la société sino-mauritanienne (Haitan Mining Mauritanie SA)

RUBRIQUE	DATE
DEMANDE DE PERMIS D'EXPLOITATION DE HAITIAN	12/06/2019 à 11 :55 :00
ACQUISITION DU PERMIS D'EXPLOITATION	30/05/2023
DELAI DU TRAITEMENT	4 ans et 9 jours

### **Observations subsidiaires**

A l'issue de l'exploration du registre du Cadastre Minier, la question, basée sur le souci d'avoir un registre spécifique à la propriété réelle, a été évoquée par les membres de la délégation du GMP.

Dans ce cadre, Mr. Mohamed Yahya EBA (point focal du collège de la société civile au sein du GMP) ayant constaté l'existence du Numéro d'Identification fiscale (NIF) dans le registre du cadastre minier, a proposé d'approcher le Tribunal du Commerce pour trouver un ancrage à un éventuel acte administratif (décret, arrêté ou formulaire) pouvant servir de référentiel à un éventuel registre ad hoc de propriété réelle.

Aussi, la commission a rappelé la question récurrente relative aux motifs de fermeture quasi-totale du Cadastre Minier de 2020 à 2023 dont la résultante est la lenteur dans l'instruction des demandes des titres miniers et de carrières.

Par rapport à cette question, la Direction du Cadastre Minier et de la Géologie a répliqué « que cette fermeture peut se justifier par la volonté du département à assainir le cadastre minier préalablement à tout enregistrement de titres miniers et de carrières .Aussi, le cadastre minier connaissait, avant cette date, une forte accumulation des demandes des titres miniers que le Département a décidé de résorber à travers la présentation, en Conseil des Ministres, d'une série de communications proposant notamment :

- Modification du décret sur les titres miniers et de carrières, pour introduire la notion de décret et arrêté, regroupant plusieurs titres miniers et de carrières ;
- Modification du décret sur les taxes et redevances minières pour les augmenter notablement à l'effet de dissuader les spéculateurs ;
- Instauration des critères technico- économiques pour plus de transparence, d'équité et de fluidité dans le traitement des demandes conformément aux

exigences de l'ITIE dont notamment le renseignement d'un formulaire relatif à la propriété réelle et les personnes politiquement exposées.

Tous ces objectifs ont été atteints notamment l'approbation des deux décrets et l'assainissement du cadastre minier et son ouverture, depuis le 13 Novembre 2023, sur la base du principe de Premier venu premier servi »

**Conclusion :**

Suite aux opérations de vérification des documents afférents à la procédure d'octroi des permis miniers de recherche et d'exploitation et aux entretiens avec les usagers du cadastre minier, la commission ad hoc se félicite de la célérité de la production des données requises.

Toutefois, le délai de traitement constaté du permis minier d'exploitation de la société sino-mauritanienne (Haitan Mining Mauritanie SA) traduit la situation erratique du cadastre minier qui prévalait avant le 13 novembre 2023.

Nous enregistrons avec satisfaction l'engagement de la direction pour la mise en œuvre effective du principe du « premier venu, premier servi ».

Il est impératif de mettre en place la réglementation nécessaire pour avoir un registre public pour la propriété effective dans les meilleurs délais.

Nom et Prénom
Mohamed Yahya EBA
Aichetou HAIDARA
Abdallahi HORMTALLA
Haroun RAJEL

